



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit : Extincteur à poudre chimique Purple K
Autres identifiants : Bicarbonate de potassium, KDC, PK
Code(s) du produit : CH 515, 517, 542, 553
Code(s) de modèle pour les extincteurs : 410, 413, 415, 416, 452, 460, 466, 469, 472, 478, 479, 483, 486, 490, 493, 497, 566, 569, 575, 580, 584, 591, 595, 599, 652, 688, 689, 690, 691, 693, 722 762 764, 783, A413, V10PK, V13PK, V25PK, VH25PK, V5 0PK, VS50PK

Utilisation recommandée : Suppression des incendies en milieu agricole et médical. Non destiné à la consommation humaine ou animale.

Fabricant : AMEREX CORPORATION
Adresse Internet : www.amerex-fire.com
Adresse : 7595, Gadsden Highway, P.O. Box 81
Trussville, AL 35173-0081
États-Unis d'Amérique

Numéro de téléphone de l'entreprise : (205) 655-3271
Adresse e-mail : info@amerex-fire.com
Contact en cas d'urgence : Chemtrec 1(800)424-9300 ou (703) 527-3887

Modifié : 16 juillet 2018

Section 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

GHS – Classification

Santé	Environnemental	Physique
Toxicité aiguë : Catégorie 5	Aucun	Aucun
Corrosion / irritation cutanée : Catégorie 3	Aucun	Aucun
Sensibilisation cutanée : Non	Aucun	Aucun
Yeux : Catégorie 2A	Aucun	Attention
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) –Catégorie 3	Aucun	Attention
Cancérogène : Catégorie Aucune	Aucun	Aucun

GHS - Symbole(s) de l'étiquette :



Si pressurisé : Gaz sous pression



GHS - Mot(s) :

Attention

Autres dangers ne donnant pas lieu à une classification : Le mica peut contenir de petites quantités de quartz (silice cristalline). L'exposition prolongée à la poussière de silice cristalline respirable à des concentrations dépassant les limites d'exposition professionnelle peut augmenter le risque de développer une maladie pulmonaire invalidante appelée silicose. Le CIRC a trouvé des preuves limitées de la cancérrogénicité pulmonaire de la silice cristalline chez l'homme. Dans le cas d'une utilisation normale de ce produit, l'exposition à la silice devrait être nulle.

L'attapulgite utilisée dans ce produit a une longueur de fibre inférieure à 5 µm; par conséquent, l'argile n'est pas considérée comme cancérigène pour les animaux ou les humains.

GHS - Phrases de risque

Danger pour le GHS	Code(s) GHS	Phrase (s) de code
Physique	H229	*- Contenu sous pression ; peut exploser s'il est chauffé.
Santé	H316 319 335	Provoque une légère irritation de la peau. Provoque une grave irritation des yeux. Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Environnement	Aucun	
De précaution :		
Généralités	P101	Si les conseils médicaux sont nécessaires, garder à disposition le récipient ou l'étiquette du produit.
Préventions	P251 261 264 270 280	Ne pas percer ou brûler, même après utilisation. Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Laver soigneusement la peau exposée après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Porter des gants de protection / des vêtements de protection / une protection oculaire / une protection du visage.
Réponses	P312 321 302+352 304+340 305+351+338 332+313 342+311 337+313	Appelez un médecin si vous ne vous sentez pas bien. Traitement spécifique (voir Section 4. Mesures de premiers secours). EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau. EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur dans un endroit ventilé. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées - continuer à rincer. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. En cas de symptômes respiratoires : appeler un médecin. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
Stockage	P410+403	*- Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.
Disposition	P501	Éliminer le contenu par l'intermédiaire d'une entreprise d'élimination des déchets agréée. Les conteneurs contaminés devraient être éliminés comme produit non utilisé.

* - Si sous pression

Section 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro CE	REACH Numéro d'enregistrement	CAS Numéro	Poids %
Bicarbonate de Potassium (hydrogénocarbonate de potassium) - peut contenir de façon minimale du carbonate de calcium	206-059-0	01-2119532640-48-0002	298-14-6	> 90
Argile Attapulgite	601 - 805-5	Pas Disponible	12174-11-7	> 4
Mica-silicate de potassium et d'aluminium	Non Applicable	Pas Disponible	12001-26-2	> 2
Huile de silicone méthyl hydrogénopolysiloxane	Non Applicable	Pas Disponible	63148-57-2	<0.5
Colorant violet oxazine 23 pigment	228-767-9	Pas Disponible	6358-30-1	<0,2

Effets néfastes sur la santé, et symptômes : Léger irritant pour le système respiratoire, les yeux et la peau. Les symptômes peuvent inclure la toux, l'essoufflement et l'irritation des poumons, des yeux et de la peau. L'ingestion, bien qu'improbable, peut causer des douleurs gastriques.

Section 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Exposition des yeux : Provoque une irritation. Se rincer les yeux à l'eau et recommencer jusqu'à ce que la douleur cesse. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement retirées, continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation s'étend, ou si des changements de la vision apparaissent.

Exposition cutanée : Peut provoquer une irritation cutanée. En cas de contact, rincer abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Inhalation : Peut provoquer une irritation, ainsi que de la toux. En cas d'irritation ou de détresse respiratoire, transporter la victime à l'air libre. Administrer de l'oxygène et de la respiration artificielle si nécessaire. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion : Les symptômes de surdosage peuvent inclure un engourdissement ou des picotements dans les mains ou les pieds, une fréquence cardiaque inégale, une paralysie, une sensation de faiblesse, une douleur thoracique ou une sensation de lourdeur, des nausées, des sueurs, des convulsions.

Si la victime est consciente et alerte, donnez 2-3 verres d'eau à boire. Si la victime est consciente, ne pas la faire vomir. Rechercher des soins médicaux immédiatement. Ne laissez pas la victime sans surveillance. Pour éviter l'aspiration du produit avalé, déposez la victime sur le côté avec la tête plus basse que la taille.

Conditions médicales possiblement aggravées par l'exposition :

Une inhalation du produit peut aggraver des problèmes respiratoires chroniques existants tels que l'asthme, l'emphysème ou la bronchite. Le contact cutané peut aggraver une maladie de la peau existante. Une surexposition chronique peut causer une pneumoconiose (maladie du « poumon poussiéreux »).

Section 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés inflammables :

Ininflammable

Point d'éclair :

Non déterminé

Moyens d'extinction appropriés :

Incombustible. Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour les conditions environnantes.

Produits de combustion dangereux :

Oxydes de carbone

Données d'explosion :

Sensibilité à un impact mécanique :

Pas sensible

Sensibilité à une décharge statique :

Pas sensible

Dangers inhabituels d'incendie / d'explosion :

En cas d'incendie, ce produit peut se décomposer en libérant des oxydes de carbone, de potassium et d'azote et du CO₂ (voir Section 10).

Équipement de protection et

Précautions pour les pompiers :

Comme dans tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome (demande de pression, NIOSH approuvé ou équivalent), et ensemble complet de vêtements de protection complet.

Section 6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions personnelles :

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Équipement de protection individuelle :	Minimum - lunettes de sécurité, gants et un demi-masque respiratoire.
Procédures d'urgence :	Non Applicable
Méthodes de confinement :	Prévenir d'autres fuites ou déversements si cela peut être fait en toute sécurité.
Méthodes de nettoyage :	Éviter la formation de poussière. Nettoyer le matériau libéré en utilisant un aspirateur, un balai humide ou une pelle pour minimiser la production de poussière. Utiliser des sacs et des fûts pour l'élimination dans des récipients correctement étiquetés. Ventiler la zone et laver le site de déversement une fois la collecte terminée.
Autre :	Si le produit est contaminé, utilisez un ÉPI et un confinement approprié à la nature du produit chimique / matériau le plus toxique du mélange.

Section 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions personnelles :	Utiliser un équipement de protection individuelle approprié lors de la manipulation ou de la maintenance du matériel et se laver soigneusement après manipulation (voir section 8).
Conditions de stockage / manipulation en toute sécurité :	Conserver le produit dans le contenant d'origine ou l'extincteur. Les contenus peut être sous pression – inspecter extincteur compatible avec l'étiquetage du produit, afin d'assurer l'intégrité du récipient.
Produits incompatibles :	Ne pas mélanger avec d'autres agents d'extinction, en particulier le phosphate d'ammonium. Incompatible avec les oxydants puissants et les acides forts. Ne pas stocker dans un lieu à forte humidité.
Produits de décomposition dangereux :	Pas de données disponibles.
Polymérisation hasardeuse :	Ne se produira pas

Section 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Nom chimique	PEL OSHA	ACGIH TLV	DFG MAK *	EU BLV
Bicarbonate de potassium	PNOC ** Poussière totale, 15 mg/m ³ Fraction respirable, 5 mg/m ³	PNOC Poussière totale, 10 mg/m ³ Fraction respirable, 3 mg/m ³	PNOC Poussière totale, 4 mg/m ³ Fraction respirable, 1,5 mg/m ³	Non Applicable
Mica	6 mg/m ³	3 mg /m ³	-----	Non Applicable
Attapulgite Clay	PNOC Poussière totale, 15 mg/m ³ Fraction respirable, 5 mg/m ³	PNOC Poussière totale, 10 mg/m ³ Fraction respirable, 3 mg/m ³	PNOC Poussière totale, 4 mg/m ³ Fraction respirable, 1,5 mg/m ³	Non Applicable
Huile de silicone	NR ***	NR	NR	Non Applicable
Violet 23 pigment	NR	NR	NR	Non Applicable

* DFG MAK - Limites réglementaires de l'Allemagne, OSHA PEL - Limites réglementaires aux États-Unis, ACGIH TLV - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux valeur limite de seuil, EU BLV - Valeurs limites biologiques de l'UE : **PNOC - Particules non classifiées ailleurs (ACGIH) également appelées particules autrement réglementé (OSHA) *** NR = non réglementé. Toutes les valeurs sont des concentrations moyennes pondérées dans le temps de 8 heures.

Contrôles d'ingénierie :

Douches
Stations de lavage oculaire
Systèmes de ventilation

Équipement de protection individuelle - EPI Code E :

Le besoin d'une protection respiratoire n'est pas obligatoirement nécessaire pendant une exposition à court terme. EPI utilisation pendant le processus de production doit être évalué indépendamment.



Protection des yeux / du visage :

Lunettes de protection bien ajustées.

Protection du corps et de la peau :

Porter des gants de protection / combinaisons.

Protection respiratoire :

Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est constatée, une protection respiratoire approuvée par NIOSH doit être portée. Utiliser des respirateurs P100 pour une exposition limitée, utiliser un respirateurs d'épuration d'air propulsé et à adduction d'air (APR) avec des filtres à air haute efficacité (HEPA) pour une exposition prolongée. Des respirateurs à adduction d'air à pression positive

peuvent être requis pour les concentrations élevées de contaminants atmosphériques. Une protection respiratoire doit être fournie conformément aux normes de sécurité et de santé en vigueur. La nécessité d'une protection respiratoire est peu probable pour une utilisation à court terme dans des zones bien ventilées.

Mesures d'hygiène :

De bonnes pratiques d'hygiène individuelles sont essentielles, comme ne pas manger, fumer ou toucher sa bouche avec ses mains lors de la manipulation. Se laver soigneusement après manipulation.

Section 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Poudre fine, violet clair, solide et inodore
Poids moléculaire :	KHCO ₃ : 100,11 g / mol
Odeur :	Pas d'information disponible
Seuil olfactif :	Pas d'information disponible
Température de décomposition °C :	KHCO ₃ : 100 - 110
Point de congélation °C :	Pas d'information disponible
Point initial d'ébullition °C :	Pas d'information disponible
État physique :	Poudre cristalline
pH:	Environ 8,2
Point d'éclair °C :	Aucun
Température d'auto-inflammation °C :	Aucun
Point / plage d'ébullition °C :	Non applicable
Point / plage de fusion °C :	KHCO ₃ : 100 - 110
Inflammabilité	Non inflammable
Limites d'inflammabilité / d'explosion dans l'air °C :	Supérieures – Non ; Inférieures- Non
Propriétés explosives :	Aucun
Propriétés oxydantes :	Aucun
Composant volatile (% vol) :	Non applicable
Taux d'évaporation :	Non applicable
Densité de vapeur :	Non applicable
Pression de vapeur à 25 °C :	<1 mm Hg
Gravité spécifique à 25 °C :	Environ 2,17; 0,88 en condition aérée
Solubilité :	Le produit est enrobé, pas immédiatement soluble dans l'eau.
Coefficient de partage :	Pas d'information disponible
Viscosité :	Non applicable
REMARQUE : KHCO ₃ - potassium hydrogen carbonate	

Section 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La stabilité :	Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.
Réactivité :	Aucun
Incompatibles :	Oxydants forts; Acides forts Phosphate d'ammonium, lithium. Protéger de l'humidité.
Conditions à éviter :	Entreposage ou la manipulation à proximité de produits incompatibles.
Produits de décomposition dangereux :	Oxydes de carbone, d'azote et de potassium, CO ₂ . La chaleur du feu peut libérer du monoxyde de carbone.
Possibilité de réactions dangereuses :	Aucun
Polymérisation dangereuse :	Ne se produit pas

Section 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies probables d'exposition :	Inhalation, contact cutané et oculaire.
Symptômes :	
Immédiat :	
Inhalation :	Irritation, toux
Yeux :	Irritation
Peau :	Irritation
À retardement :	Les symptômes semblent être relativement immédiats
Toxicité aiguë :	Relativement non toxique.
Toxicité chronique :	
Exposition de courte durée :	Aucun
Exposition de longue durée :	Comme avec toutes les poussières, une pneumoconiose ou une maladie "pulmonaire poussiéreuse" peut résulter d'une exposition chronique.

Valeurs de toxicité aiguë - Santé

Nom chimique	LD50		CL50 (Inhalation)
	Oral	Dermique	
Bicarbonate de potassium	2 825 mg/kg (rat)	> 2 000 mg/kg (lapin)	4,96 mg/L (rat)
Mica	Aucun	Aucun	Aucun
Argile Attapulгите	Aucun	Aucun	Aucun
Huile de silicone	Aucun	Aucun	Aucun
Pigment Violet 23	Aucun	Aucun	Aucun

Toxicité pour la reproduction :

Les ingrédients de ce produit ne sont pas connus pour avoir des effets reproducteurs ou tératogènes.

Organes cibles et effets (TOST) :

Voies respiratoires (légèrement irritant). Ce produit irrite faiblement les tissus épithéliaux, (yeux, membranes muqueuses, peau) et peut aggraver la dermatite. Aucune information n'a été trouvée indiquant que le produit provoque une sensibilisation.

Autres catégories de toxicité

Nom Chimique	Mutagénicité des cellules germinales	Cancérogénicité	Reproducteur	TOST Exposition unique	TOST Exposition répétée	Aspiration
Bicarbonate de Potassium 12	Aucun	Aucun	Aucun	Catégorie 3	Aucun	Aucun
Argile Attapulгите	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Les reins	Aucun
Mica	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Huile de silicone	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Colorant pigment violet oxazine 23	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun

Section 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité :

Faible risque

Persistance / Dégradabilité :

Se dégrade rapidement dans un environnement humide

Probabilité de biodégradation rapide :

KHCO₃ Est: 0,718 (rapide)

Probabilité de biodégradation anaérobie :

KHCO₃ Est: 0,836 (rapide)

Potentiel de bioaccumulation :

Faible

Facteur de bioconcentration :

KHCO₃ : 3,16 L/kg

Facteur de bioaccumulation :

Faible. Demi-vie de biotransformation: 0,012 jour.

Mobilité dans le sol :

Log Koc: Est -2,062

Log Koa :

Non applicable

Log Kaw :

Non applicable

Fraction absorbée par les particules atmosphériques :

0,886

Demi-vie d'oxydation atmosphérique:

20,6 jours

Modèle de fugacité de niveau III :

62% de sol, 37% d'eau, <0,1% de sédiment, de l'air

Autres effets écologiques néfastes :

Aucun autre effet connu à ce moment.

Valeurs de toxicité aquatique - Environnement - Recherche

Nom chimique	Aigu (CL50)	Chronique (CL50)
Bicarbonate de potassium	Chat IV; 1 300 mg/L (truite arc-en-ciel), 96 heures. 630 mg/L (puce d'eau) 48 heures, mortalité min. à 94 mg/L 260 mg/L (tête de boule <i>Pimephales promelas</i>), mortalité min. dose	Non Applicable
Mica	Non Applicable	Non Applicable
Argile Attapulгите	Non Applicable	Non Applicable
Huile de silicone	Non Applicable	Non Applicable
Pigment violet 23	Non Applicable	Non Applicable

Valeurs de toxicité aquatique – Environnement – Estimations

Nom chimique	Aigu (CL50)	EC50
Bicarbonate de potassium	8 259 mg/L de poisson 96 heures; 3 737 mg/L de Daphnies 48 heures;	1 088 mg/L Les algues vertes 96 heures
Mica	Non Applicable	Non Applicable
Argile Attapulgite	Non Applicable	Non Applicable
Huile de silicone	Non Applicable	Non Applicable
Pigment violet 23	Non Applicable	Non Applicable

Section 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Manipulation en toute sécurité : Utiliser l'EPI approprié lors de la manipulation et se laver soigneusement après manipulation (voir Section 8).

Considérations relatives à l'évacuation des déchets : Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

Emballage contaminé : Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

REMARQUES :

Ce produit n'est pas un déchet dangereux RCRA classiquement dangereux ou répertorié. Éliminer selon les lois nationales ou locales, qui peuvent être plus restrictives que les lois ou règlements fédéraux. Le produit utilisé peut être altéré ou contaminé, ce qui crée différentes considérations d'élimination.

Section 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU : Non Applicable
Nom officiel d'expédition ONU : Non Applicable
Classe de danger pour le transport : Non Applicable
Groupe d'emballage : Non Applicable
Polluant marin ? : Non
IATA : Non réglementé
Département des transports (DOT) des États-Unis : Non réglementé

REMARQUES :

Ce produit n'est pas défini comme une matière dangereuse selon la norme 49 CFR 172 du Ministère des transports américain (DOT), ou par la réglementation relative aux Transports du Canada « Transports de marchandises dangereuses ».

Précautions particulières pour l'expédition :

Les informations de transport ci-dessus couvrent l'agent d'extincteur à poudre chimique Purple K tel qu'il est expédié dans des conteneurs de vrac et non dans des extincteurs ou des systèmes

d'extinction d'incendie. En cas d'expédition dans un extincteur d'incendie à pression stockée, et pressurisé avec un gaz propulseur ininflammable, inerte et non toxique, l'extincteur est considéré comme une matière dangereuse par le Ministère des transports américain et le Transport du Canada. Le nom officiel d'expédition doit être EXTINCTEUR D'INCENDIE et la désignation de l'ONU est UN1044. La classe / division de danger du DOT est QUANTITÉ LIMITÉE en cas de pressurisation inférieure à 241 psig et en cas d'expédition par transport routier ou ferroviaire. Utiliser une étiquette de Gaz ininflammable (classe 2,2) en cas d'expédition par transport aérien.
Groupe d'emballage – Non Applicable.

Section 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Statuts des inventaires internationaux : Tous les ingrédients sont dans les inventaires suivants

Pays)	Agences	Statut
États-Unis d'Amérique	TSCA	Oui
Canada	DSL	Oui
Europe	EINECS/ELINCS	Oui
Australie	AICS	Oui
Japon	MITI	Oui
Corée du Sud	KECL	Oui

Restrictions REACH du Titre XVII : Aucune information disponible

Nom chimique	Substances Dangereuses	Solvants organiques	Substances nocives dont les noms sont à indiquer sur l'étiquette	Registre de rejets et transferts de polluants (Classe II)	Registre de rejets et transferts de polluants (Classe I)	Loi de contrôle de poisons et de substances délétères
Bicarbonate de Potassium	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable

Composant	ISHA – Substances nocives interdites pour la fabrication, l'importation, le transfert ou l'approvisionnement	ISHA – Substances nocives exigeant une autorisation	Liste de classification des produits chimiques toxiques (TCCL) – Produits chimiques toxiques	Inventaire de rejets toxiques (TRI) – Groupe I	Inventaire de rejets toxiques (TRI) –Group II
Bicarbonate de Potassium 298-14-6 (> 93)	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
Argile Attapulгите 298-14-6 (> 4)	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
Mica-silicate de potassium et d'aluminium 120001-26-2 (> 2)	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
Huile de silicone méthyl hydrogénopolysiloxane 63148-57-2 (<0,5)	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
Colorant violet oxazine 23 pigment 6358-30-1 (<0,2)	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable

Phrases européennes de risque et de sécurité :

Classification de l'UE :	XN	Irritant
Phrases R :	20	Nocif par inhalation.
	36/37	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires.
Phrases S :	22	Ne pas respirer la poussière.
	24/25	Éviter le contact avec la peau et les yeux.
	26	En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau et consulter un médecin.
	36	Porter des vêtements de protection appropriés.

U.S. Federal Regulatory Information:

SARA 313:

Section 313 du titre III de la loi Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA) – Ce produit ne contient pas de produits chimiques soumis aux exigences de déclaration de la Loi et du titre 40 du Code des règlements fédéraux, Partie 372. Aucun des produits chimiques de ce produit n'est soumis aux exigences de déclaration en vertu de la loi SARA, ou à des quantités de planification de seuil SARA (TPQ) ou des quantités à déclarer CERCLA (QR) ou est réglementé en vertu de la TSCA 8(d).

SARA 311/312 Catégories de danger :

Danger aigu pour la santé :	Non
Danger chronique pour la santé :	Non
Risque d'incendie :	Non
*-Danger de libération soudaine de pression :	Oui
Danger de réaction :	Non

*- Uniquement applicable si le matériau est dans un extincteur pressurisé.

Lois sur la qualité de l'eau et de l'air (Clean Water/Clean Air Acts) :

Ce produit ne contient aucune substance réglementée comme polluant en vertu de la Clean Water Act (40 CFR 122,21 et 40 CFR 122,42) ou Clean Air Act, Section 112 Polluants atmosphériques dangereux (PAD) (voir 40 CFR 61) et l'article 112 des amendements à la Clean Air Act de 1990.

Informations réglementaires des États-Unis :

Les substances chimiques de ce produit sont couvertes par les réglementations spécifiques de l'État, comme indiqué ci-dessous :

Alaska - Substances dangereuses et toxiques désignées : Aucune

Californie - Limites d'exposition admissibles pour les polluants chimiques : Aucune

Floride - Liste de substances : poussière de mica

Illinois - Liste de substances toxiques : Aucune

Kansas - Section 302/303 Liste : Aucune

Massachusetts - Liste des substances : poussière de mica

Minnesota - Liste de substances dangereuses : Aucune
Missouri – Informations relatives à l'employeur / Liste de substances toxiques : Aucune
New Jersey - Droit à connaître la liste de substances dangereuses : Aucun
Dakota du Nord - Liste de produits chimiques dangereux, quantités à déclarer : Aucune
Pennsylvanie - Liste de substances dangereuses : Aucune
Rhode Island - Liste de substances dangereuses : poussière de mica
Texas - Liste de substances dangereuses : Aucune
Virginie-Occidentale - Liste de substances dangereuses : Aucune
Wisconsin - Substances toxiques et dangereuses : Aucune

Proposition 65 de la Californie : Aucun composant n'est répertorié dans la liste de la Proposition 65 de la Californie.

Autre :

Mexique - Grade	Aucun composant répertorié
Canada - Classe de danger SIMDUT	Aucun composant répertorié

Section 16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité (FDS) se conforme aux exigences des réglementations ou normes des États-Unis, du Royaume-Uni, du Canada, de l'Australie, et de l'UE, et se conforme au format proposé ANSI Z400,1 de 2003.

Date d'émission :	17 juin 2012
Date de révision :	16 juillet 2018
Notes de révision :	Aucune

Les renseignements donnés ici sont établis de bonne foi mais aucune garantie implicite ou explicite n'est donnée. Révisé par William F. Garvin, CIH.